

Document de plaidoyer - Table ronde politique
« Dégénération de l'environnement : enjeux pour l'agriculture paysanne et familiale »
(Namur le 6 septembre 2009)



I. Introduction thématique :

Le début du 21^{ème} est et restera probablement une période mouvementée de l'histoire des sociétés humaines. En effet, nous faisons face aujourd'hui à des défis majeurs qui remettent en question le modèle sur lequel nous avons choisi de construire notre société. Les diverses « crises » actuelles (financière, alimentaire) nous conduisent inévitablement à penser que notre modèle de développement dysfonctionne et ce en raison de trois inefficacités :

- fonctionnelle (insécurité alimentaire)
- politique (dérégulation)
- écologique (destruction de l'environnement)

Si ce constat est planétaire, force est de constater que l'impact de ces crises n'est pas le même pour tous. Avec nos partenaires du Nord et du Sud, nous désirons ce moment de dialogue politique afin de discuter des choix qui s'offrent à nous pour lutter contre ces dysfonctionnements. Nous pensons en effet que des solutions durables ne seront mises en œuvre que si le politique reprend les choses en main et installe des mesures défendant l'intérêt de tous et non celui de quelques groupes.

Les enjeux dont nous voulons discuter avec vous aujourd'hui concernent ceux de l'agriculture paysanne et familiale. Nous positionnant en faveur des stratégies de *souveraineté alimentaire*¹, il nous semble que ce secteur est incontournable pour garantir la *sécurité alimentaire*² des populations.

En effet, les expériences respectives vécues par ceux et celles engagés/es dans l'agriculture paysanne et familiale au Nord et au Sud montrent combien la marginalisation de ce secteur a des conséquences néfastes non seulement pour ceux et celles qui y sont impliqué/es, mais également pour les populations et l'environnement.

Or, bon nombre d'analyses d'experts, qu'ils soient issus de centres universitaires ou travaillant dans des organisations internationales (comme la FAO par exemple), ont donné à voir les potentialités que présente l'agriculture paysanne et familiale pour contribuer à la sécurité alimentaire, au développement rural et au maintien d'un environnement durable.

C'est pourquoi, solidaires avec les fédérations et associations de paysans/nes et d'agriculteurs/trices familiaux/les, avec les organisations de la société civile, nous revendiquons la reconnaissance et la défense de l'agriculture paysanne et familiale durable.

Nous voudrions discuter avec vous des pistes de réflexion que nous avons élaborées lors d'un séminaire international³ auquel ont participé des représentants d'organisations paysannes et d'agriculteurs, d'associations de l'environnement, de consommateurs, d'ONG ainsi que des

¹ La souveraineté alimentaire se définit comme « le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produites à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que le droit à définir leur propres systèmes alimentaires et agricoles » (définition donnée dans la Déclaration de Nyéléni du 27 février 2007).

² La sécurité alimentaire désigne la garantie de l'accès aux aliments, à leur qualité et à leur disponibilité. La souveraineté alimentaire est l'une des approches permettant d'assurer cette garantie.

³ « Ressources naturelles, changements climatiques : enjeux pour l'agriculture paysanne et familiale. Regards croisés Nord/Sud », 1-3 septembre 2009, Bruxelles.

chercheurs. Suite à nos échanges d'expériences, se dégage le constat commun que les changements climatiques et l'exploitation intensive des ressources naturelles (minières, énergétiques et forestières) influencent négativement notre agriculture et notre alimentation.

Pour nos organisations et les partenaires Sud/Nord présents, cette rencontre politique constitue un moment privilégié d'échange avec les élus belges aux diverses compétences régionales, fédérales et européennes (notamment agriculture, coopération et environnement). Nous espérons que ce moment sera une étape vers un renforcement du dialogue futur entre société civile et décideurs politiques.

II. Recommandations/pistes de réflexions :

Nous pensons que les responsables politiques belges se doivent de faire avancer le débat, tant en Belgique qu'aux niveaux européen et international. Aussi, nous vous proposons les pistes suivantes :

De manière générale :

1. La reconnaissance et la protection de l'agriculture paysanne et familiale durable en tant que secteur de production agricole en mesure de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux contemporains, ce qui nécessite une régulation des marchés agricoles internationaux et protection des marchés agricoles nationaux et régionaux ;
2. La cohérence entre les politiques agricoles, commerciales, environnementales et de coopération belges et européennes autour du principe affirmant la primauté des droits humains - dont le droit à l'alimentation et l'égalité des sexes - sur les intérêts exclusivement commerciaux ;
3. Le soutien des revendications des organisations paysannes du Sud – dont les organisations de femmes – concernant :
 - le droit et la possibilité de protéger les marchés nationaux et régionaux ;
 - l'accès et le contrôle des ressources de production, en particulier en ce qui concerne l'appui aux programmes de sécurisation des droits fonciers et de réforme agraire ;
 - l'accès à l'eau, aux ressources génétiques, aux infrastructures agricoles, d'irrigation, de transport et de stockage, au crédit et aux intrants respectueux de l'environnement, à l'éducation et la formation ;
 - le développement des technologies appropriées ;
 - la promotion de l'implication des paysans et des paysannes dans la gestion de ces ressources ;
4. La prise en compte des rapports de genre et de leurs enjeux dans la conception, l'application et l'évaluation des politiques agricoles, commerciales, environnementales et de coopération ;

Au niveau belge (Fédéral et Régions) :

Dans notre pays :

- Le soutien spécifique à l'agriculture familiale durable, mais aussi l'appui à la conversion du modèle productiviste vers une agriculture durable, à l'accès à la terre et au développement d'activités de transformation favorisant le maintien des plus-values chez les producteurs/trices et dans les zones rurales ;
- Le soutien aux alternatives à la grande distribution, l'introduction de quotas minima de produits locaux et régionaux dans la grande distribution et la garantie du respect des normes sociales, environnementales et de qualité qui favorisent l'agriculture familiale durable et la diversité des produits plutôt que leur standardisation ;
- La poursuite du soutien aux groupes de travail sur la mise en place d'un étiquetage environnemental des produits, afin d'informer au mieux le consommateur sur l'impact de ses choix

alimentaires, ainsi que l'octroi de moyens de recherche suffisants pour des études sur la provenance et la fabrication des produits et qui soient indépendantes de la grande distribution ;

- La transversalité plus marquée au sein des programmes scolaires et d'éducation permanente de la question du mode de consommation et de la promotion des produits locaux et de qualité ;
- La prise en compte de l'option de l'agriculture paysanne et familiale durable dans les programmes de l'enseignement destinés aux futurs professionnels de l'agriculture ;

Dans les pays du sud :

- L'augmentation à au moins 15% la part du budget de la Coopération allouée aux programmes de développement rural favorisant une agriculture paysanne et familiale, et l'engagement de mettre l'agriculture vivrière au cœur des politiques de développement.

Au niveau européen :

Nous sommes conscients de l'importance pour l'UE de maintenir sa place en tant qu'acteur économique de premier plan. Néanmoins, la défense des intérêts économiques de l'UE ne peut se faire au détriment des intérêts des populations des pays tiers.

Nous demandons de renforcer la cohérence entre les politiques commerciales, de coopération au développement et de lutte contre le changement climatique. Nous suggérons donc de :

- Encourager la Commission européenne à adopter une législation contraignante en responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui prévoit des sanctions pour les entreprises européennes qui ne respectent pas les Droits de l'Homme ou les normes et réglementations sociales et environnementales des pays tiers dans lesquels elles exercent leurs activités ;
- Favoriser l'instauration au niveau européen de procédures obligatoires d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des investissements européens dans les pays du Sud, notamment via des études d'impact indépendantes et dont les conclusions sont contraignantes (sanction en cas de non respect) ;
- Appliquer un moratoire sur les Accords de Partenariat Economique (APE) et les Traités de Libre Commerce (TLC) qui réintroduise une conditionnalité politique sur les enjeux sociaux et environnementaux et qui :
 - encourage la consultation effective de la société civile et des organisations paysannes sur les questions foncières, comme prévu par la Convention 169 de l'OIT relative aux droits des peuples indigènes, et l'intégration dans les législations nationales du principe de « consentement libre et préalablement informé » (*free and prior informed consent*) de ces populations ;
 - privilégie comme interlocuteurs non plus les pays tiers (bilatéralisme EU-pays tiers) mais les instances d'intégration régionale afin de renforcer l'équité du dialogue commercial et de permettre l'instauration de tarifs douaniers régionaux suffisants dans le Sud pour protéger les filières agricoles menacées par les importations à bas prix en provenance de l'Union européenne ;
- Encourager la Coopération au Développement et les agences d'aide au développement européennes à renforcer la légitimité du secteur de l'agriculture paysanne en tant qu'acteur/partenaire capables de formuler des stratégies, proposer des moyens de mobilisation aux échelons local, national et international. Il s'agirait notamment, au travers des programmes et des financements, de renforcer :
 - les capacités d'analyse, d'expertise et de plaidoyer des organisations paysannes ;
 - l'éducation et la formation en faveur de l'agriculture paysanne et familiale ;

- Adopter une politique agricole commune qui régule l'offre du marché européen en :
 - garantissant des prix agricoles qui couvrent les coûts d'une production durable ;
 - en prévoyant la constitution de stocks gérés par les pouvoirs publics et les producteurs ;
 - en réorientant les subsides européens vers l'agriculture paysanne et familiale et les producteurs locaux et non plus vers les agro-industries intensives et exportatrices, destructrices pour les marchés locaux au Sud ;

Au niveau international :

- Proposer une réforme profonde de l'Organisation Mondiale du Commerce placée sous le contrôle des Nations Unies et basée sur :
 - la mise en place de mécanismes de stabilisation des cours des produits alimentaires de base ;
 - une régulation efficace des marchés agricoles et financiers internationaux avec des mesures de contrôle pour éviter les dérives spéculatives préjudiciables à la sécurité alimentaire ;
 - la proposition du groupe des pays d'Afrique d'instaurer le droit à la constitution de cartels de producteurs compétents dans la fixation de prix agricoles rémunérateurs pour les produits tropicaux (thé, café, cacao, coton ...) ;
 - la reconnaissance du droit pour chaque pays de se protéger des produits à bas prix ou qui menacent son développement, notamment via le *traitement spécial et différencié* et via des possibilités renforcées pour les pays du Sud de protéger les productions jugées essentielles ;
- Garantir le droit des populations rurales à être consultées sur les questions relatives à l'usage socio-économique et environnemental des sols, notamment en soutenant la ratification et le respect de la Convention 169 de l'OIT relative aux droits des peuples indigènes et en reconnaissant au sein des instances internationales le rôle d'interlocuteur des organisations paysannes nationales et régionales ;
- Dans le cadre de l'Accord de Copenhague (Convention Cadre des Nations Unies contre les Changements Climatiques, décembre 2009), qui couvrira la période 2013-2017, nous souhaitons que soient pris en compte les intérêts de l'agriculture paysanne et familiale durable. Aussi nous demandons :
 - au sein de la CCNUCC, une plus grande intégration des objectifs des mesures d'adaptation et d'atténuation en cohérence avec des objectifs sociopolitiques, ce qui signifie une remise en question du marché des émissions comme seule solution pour lutter contre les changements climatiques et la régulation des acteurs du secteur privé dans les mécanismes actuellement mis en place (notamment, les Mécanismes de Développement Propre – MDP) ;
 - des mesures de lutte contre les changements climatiques (conception, mise en œuvre et évaluation) prises en concertation avec les organisations paysannes – dont les associations de paysannes – et les organisations impliquées dans le développement rural durable, le soutien aux populations les plus vulnérables – dont les associations de femmes –, et une valorisation des modèles agroécologiques mis en place par l'agriculture paysanne et familiale (articulation entre savoirs locaux et scientifiques) ;

Nous nous associons à d'autres réseaux (CNCD, CIDSE) pour revendiquer particulièrement :

- l'augmentation des objectifs européens d'atténuation à minimum 40% de réduction des GES – dont 30% en interne –, 30 % d'énergies renouvelables et 30% d'augmentation de l'efficacité énergétique d'ici 2020 ;
- l'octroi de financements effectifs à destination des pays en développement (fonds **additionnels** aux engagements financiers en termes d'aide au développement -qui doivent atteindre 0,7% du PNB) et la mise en place d'un mécanisme de gouvernance multilatérale et démocratique de ces fonds sous l'égide de la CCNUCC.